

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1247
N/REF : 8/06/2025 0H07 C:022898 I:03592
V/REF : Contrat N°001247 du 26/04/1989

SDC 'Le 20 Quai Jean Moulin'
C/O MULTI REGIE
31, AVENUE DE SAXE
69006 LYON

IMMEUBLE : LA RESIDENCE
20 QUAI JEAN MOULIN
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESEAUX
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme E. NIGRI

ENTRETIEN RESEAUX INTERIEURS ET EXTERIEURS
L.T.C. procedera aux operations suivantes :
- curage de 3 tabourets + 16m liaison EU/EV/EP :
2 interventions annuelles.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 448,36

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2024 Valeur : 142,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Opération de curage	2/AN	611,11	611,11

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

TOTAL H.T.	611,11
T.V.A. a 10,00%	61,11
TOTAL T.T.C.En EURO	672,22

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.